

## CARRIERES-SOUS-POISSY

## Avis défavorable pour le projet de la microcentrale hydroélectrique

**Au titre notamment de la préservation du patrimoine, le commissaire-enquêteur a rendu le 6 avril un avis défavorable à la construction d'une microcentrale hydroélectrique au niveau des écluses. La société Quadran Total se dit prête à « améliorer » le projet actuel.**

■ CELINE CRESPIN

En ville, le sujet cristallise les tensions. Le projet de bâtir une microcentrale hydroélectrique au niveau des écluses, dont la mise en service est prévue en 2022, ne fait pas l'unanimité. Bien que la municipalité ait rappelé dans son rapport du conseil du 6 mars « sa volonté de soutenir tout projet de développement de centrales hydroélectriques », elle a pourtant émis « un avis défavorable » en raison des questions restées sans réponses durant l'enquête publique qui a eu lieu du 26 janvier au 7 mars (elle devait initialement se clore le 22 février, ndlr). Un mois plus tard, le 6 avril, le commissaire enquêteur en charge du dossier a rendu un avis similaire. Il justifie notamment son opinion par la valeur patrimoniale des écluses.

« Il ressort de cette enquête [...] que le projet pour vertueux qu'il soit concernant cette production d'énergie, efface définitivement la trace historique du patrimoine que sont les écluses de Carrières-sous-Poissy », affirme le commissaire-enquêteur. La création de

la microcentrale hydroélectrique pouvant alimenter en électricité une ville de 10000 habitants nécessite effectivement la destruction du bajoyer central (photo).

Interrogé sur la décision du commissaire enquêteur, l'édile Christophe Delrieu (DVD) ne semble pas étonné. « Le projet se pose comme si la vie autour de lui n'existait pas, alors qu'il y a des projets de réaménagement qui sont prévus, affirme-t-il le 13 mai. Personne n'est venu nous voir pour que cela s'intègre dans la vie locale. »

Cet avis paraît aussi partagé par les riverains. « On ne peut pas détruire le site historique que sont les écluses actuelles de Carrières-sous-Poissy pour le profit d'une entreprise privée ! s'exclame Antoine Mille, président de Non au pont d'Achères et habitant l'île de la Dérivation. Ce serait inadmissible. »

Bien que la question de la préservation du patrimoine ait été évoquée durant la réunion publique du 26

février, les habitants venus majoritairement de l'île de la Dérivation avaient néanmoins surtout exprimé leurs inquiétudes sur les nuisances sonores.

Aucune réserve n'a été émise par le commissaire enquêteur à ce sujet. Contacté le 15 mai, le responsable de l'activité hydroélectrique du groupe Quadran souhaitant rester anonyme n'est pas étonné. Selon lui, les quatre turbines étant immergées, les nuisances sonores seront « réduites ». Quant au bruit engendré durant le chantier, il respectera les normes en vigueur.

En ce qui concerne la préservation du patrimoine alentour, et contrairement à l'avis du conseil municipal, il considère que le groupe Quadran « a apporté des réponses sérieuses

qui répondent à toutes les attentes » avec notamment la participation à hauteur de « 80 % » proposée pour rénover la passerelle. Si la destruction du bajoyer central est inévitable, il ouvre toutefois la porte aux discussions avec la municipalité et les riverains lors de réunions publiques pour peaufiner le projet. « On est prêt à échanger pour l'améliorer, affirme-t-il. On pourrait faire venir un architecte paysager pour agrémenter le paysage. »

Alors que les riverains et le commissaire enquêteur préféreraient une construction de la microcentrale hydroélectrique au barrage de Denouval, le responsable de l'activité hydroélectrique du groupe Quadran n'y est pas favorable. Outre son accès difficile, le barrage de Denouval est en « mauvais état ». Sa réhabilitation coûterait environ « 50 millions d'euros » soit cinq fois plus que la construction prévue au niveau des écluses. Le préfet statuera du devenir du projet. ■



« On ne peut pas détruire le site historique que sont les écluses actuelles de Carrières-sous-Poissy pour le profit d'une entreprise privée, s'exclame un riverain contacté le 13 mai. Ce serait inadmissible. »